COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2011

L'assemblée communale s'est réunie publiquement le jeudi 31 mars 2011, à 20 H 30 dans le Salon d'Honneur de l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence du maire, M. Pierre COURTADON.

Tous les membres du Conseil municipal étaient présents à l'exception de Mme SAUZON (pouvoir à Mme BELOT), Mme MARRON, Mme CAMUS (pouvoir à M. PENAY), Mme PARRET (pouvoir à M. FRIAUD).

Ont également pris part à la séance Mme GIANNINA, directeur général des services, assistée de M. PETIOT, directeur des services techniques, et de M. REAU, trésorier municipal.

I - Intervention du Maire

M. le Maire souhaite informer les membres du Conseil municipal du décès de M. Georges BESSON, ancien membre du Conseil municipal. Il demande à l'ensemble des personnes présentes d'effectuer une minute de recueillement à sa mémoire.

II - Élection du secrétaire et du secrétaire-adjoint

M. FOSSE, plus jeune des conseillers présents, et Mme GIANNINA sont respectivement élus à ces fonctions, à l'unanimité.

III - Compte-rendu de la précédente séance

Ce document est approuvé par tous les membres présents qui avaient pris part à la réunion du 24 février 2011.

IV - Décisions du maire prises par délégation du Conseil

Une mesure a été prise par le maire sous cette forme depuis la séance du 24 février 2011, il s'agit de la signature d'une convention avec la Société Protectrice des Animaux du Bourbonnais (SPAB) pour la fourrière de LUSIGNY.

V – Ordre du jour : inscriptions complémentaires

Sur proposition du maire, et à l'unanimité, les sujets suivants sont ajoutés à l'ordre du jour prévu lors de la convocation de l'assemblée, le 18 mars 2011 :

- INTERCOMUNALITE -

- Convention avec la Communauté de communes VARENNES-FORTERRE : mise à disposition d'un jardin pour un employé municipal en contrat d'insertion,

- PERSONNEL -

- Emplois dangereux : validation.

- FINANCES -

- Escales littéraires -Lycée professionnel VAL d'ALLIER (frais de transport) : subvention exceptionnelle,
- Stage humanitaire : élève infirmier Varennois : subvention exceptionnelle,
- Refacturation des frais EDF à la Communauté de communes VARENNES-FORTERRE,
- Budget annexe de l'assainissement : affectation des résultats,
- Actualisation de la surtaxe communale : budget assainissement.

VI - Formation des élus : compte-rendu annuel (2010)

Sur le rapport du Maire, le Conseil constate que le crédit prévu au budget (1 500,00 €) n'a pas été utilisé.

VII - SYNDICAT à VOCATION GENERALE SCOLAIRE : rapport du Président (2010)

Ce document n'attire aucune remarque particulière. Le Maire souligne que la dissolution du Syndicat aura lieu en 2011 du fait de l'extinction de la dette.

VIII - SMEA: retrait de la commune de BELLERIVE-sur-ALLIER

Sur proposition du Maire, et à l'unanimité, le Conseil approuve le retrait de la commune de BELLERIVE-sur-ALLIER du fait de son adhésion au SIVOM de la Vallée du SICHON, lui-même adhérent du SMEA.

IX – Liste des emplois dangereux : validation

Sur proposition de Mme BELOT, maire-adjoint délégué au Personnel, et à l'unanimité, le Conseil valide la liste complète des emplois considérés comme dangereux et incompatibles avec l'état d'ébriété.

X – Règlement intérieur : approbation

Sur proposition de Mme BELOT, et à l'unanimité, le Conseil approuve le Règlement intérieur qui permet à l'ensemble des agents de prendre connaissance de ses droits et de ses devoirs.

A cette occasion, M. FRIAUD souhaite savoir si le document sera notifié aux agents ; il lui est répondu par l'affirmative ; une contre signature étant demandée. Il intervient également en précisant que le document sera une bonne chose car il sera possible de s'y référer en cas de sanctions.

Est également précisé qu'une attestation est demandée aux agents afin de prévenir l'employeur en cas de modification intervenue sur leur permis de conduire.

XI – Taux de promotion des techniciens territoriaux

Sur proposition de Mme BELOT, et à l'unanimité, le Conseil accepte de porter à 100% le taux de promotion du cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

XII – Liste des emplois permanents et temporaires : modification 2011/01

Sur proposition de Mme BELOT, et à l'unanimité, le Conseil créé 6 emplois d'adjoint technique de 2ème classe à temps non complet et modifie la durée d'emploi d'un adjoint technique de 2ème classe, le passant de 18 H 00 hebdomadaires à 24 H 45 hebdomadaires Ces modifications consistent en la titularisation d'agents effectuant des ménages dans les écoles.

Il est précisé que cette mesure permettra aux agents d'avoir un salaire mensualisé. A la demande de Mlle MARTINANT, les membres du Conseil sont informés que cette mesure n'aura quasiment pas d'incidence sur le régime indemnitaire des agents.

XIII – Régime indemnitaire : règles applicables en cas de maladie

Sur proposition de Mme BELOT, et à l'unanimité, le Conseil approuve les règles de calcul du régime indemnitaire en cas de maladie.

Mlle MARTINANT propose à cette occasion que tout comme cela se pratique dans d'autres établissements, les indemnités ne soient pas versées en cas de maladie ordinaire, mais que celles-ci soient reventilées entre les personnes présentes.

M. le Maire intervient en disant que cette possibilité pourra être étudiée mais que le versement ne pourrait en tout état de cause intervenir que l'année suivante et après avoir effectué un bilan du présentéisme.

Des évolutions pourront être envisageables.

XIV - Prix de l'eau vendue par le fermier : actualisation de la surtaxe

Sur proposition du Docteur CONSTANT, maire-adjoint délégué à l'eau et à l'assainissement, et à l'unanimité, le Conseil approuve l'augmentation de la surtaxe communale la portant à 0,2401 € /m³, maintient la régularisation en cours auprès de l'Agence de l'eau « lutte contre la pollution », et le montant du forfait « usage eau industrielle ».

A cette occasion, M. CONSTANT suggère que les augmentations futures de la surtaxe soient plus régulières ; en effet, la dernière remonte à 10 ans.

M. FOSSE souhaite savoir s'il serait possible d'augmenter la surtaxe sur l'eau industrielle. M. le Maire lui répond que cette hypothèse n'a pas été retenue par la commission de l'eau et de l'assainissement et que jusqu'à présent, la société varennoise utilisatrice était redevable d'une taxe professionnelle conséquente suite à la réforme et dans un avenir plus ou moins proche, il sera possible de se reposer cette question.

XV - Amortissement des immobilisations : modification

Sur proposition du Docteur CONSTANT, et à l'unanimité, le Conseil porte de 40 à 60 ans la durée des amortissements des ouvrages de génie-civil pour le captage, le transport et le traitement de l'eau potable, canalisation d'adduction d'eau.

XVI – Amortissement des subventions d'investissements reçues : durée

Sur proposition du Docteur CONSTANT, et à l'unanimité, le Conseil accepte d'amortir les subventions d'investissement reçues sur 20 ans pour les subventions anciennes (encaissées avant 2009) et 60 ans pour les subventions encaissées après 2009, durée égale à la durée d'amortissement des immobilisations.

XVII – Amortissement des subventions d'investissements reçues (budget de l'assainissement) : durée

Sur proposition du Docteur CONSTANT, et à l'unanimité, le Conseil accepte d'amortir les subventions reçues dans le cadre de travaux d'assainissement sur 20 ans pour les subventions anciennes (encaissées avant 2009) et 60 ans pour les subventions encaissées après 2009, durée égale à la durée d'amortissement des immobilisations.

XVIII – Politique foncière : bilan année (2010)

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil approuve ce document qui fait apparaître la cession de trois parcelles sur lesquelles sont édifiées des bâtiments situées rue du Bourbonnais à la Société SOPHORA-FIT.

XIX – Subventions accordées par la Ville : états pour 2011

Sur proposition de M. PENAY, maire-adjoint délégué à la vie associative, et à l'unanimité des personnes prenant part au vote (M. FOSSE ne participe pas au vote, étant membre de plusieurs associations et n'ayant pas eu de complément d'information sur la gestion douteuse d'une association Varennoise), le Conseil approuve la ventilation des subventions accordées aux associations pour un montant global de 68 415 €.

La commission ayant proposé une baisse globale de 5 % de l'enveloppe, celle-ci n'impactera pas de manière uniforme les associations, les subventions exceptionnelles ayant encore pu être accordées.

Dans ces périodes de restrictions budgétaires, les aides ne peuvent rester à la hauteur de ce qu'elles étaient sachant que celles-ci sont complétées par des aides indirectes non négligeables : salles, personnel, entretien des bâtiments, électricité, chauffage et assurances et que les avoirs en caisse des associations sont supérieurs à 220 000 €.

La municipalité honorera les demandes de subventions exceptionnelles si celles-ci sont faites dans le cadre de projet d'association.

Le Maire souhaite faire part des efforts importants effectués par les bénévoles des associations mais aussi des recherches de financements propres effectués par ces dernières.

XX - Exercice 2010 : affectation des résultats

Sur proposition de M. ALBERT, maire-adjoint délégué aux finances, et à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention du groupe minoritaire), le Conseil affecte le résultat de fonctionnement d'un montant de 513 084,17 € comme suit : 333 084,17 € seront virés à la section de fonctionnement du budget 2011, et le reste à celle de fonctionnement.

XXI – Exercice 2011 : budget principal

Le Maire intervient et précise que le budget 2011 est un budget serré ; en effet, la politique de l'Etat a des répercutions sur les collectivités locales avec des diminutions des dotations.

Enfin, il a été demandé aux services municipaux de n'opérer des augmentations de crédits que dans la limite de l'inflation constatée soit 1,6 %.

Cependant, des augmentations notables sont constatées sur les comptes carburants, combustibles et électricité du fait des hausses de tarifs décidées.

M. FRIAUD souhaite savoir les références des % notés dans les documents ; il lui est répondu que les comparaisons sont faites de budget primitif à budget primitif, alors que les calculs ont été faits par comparaison au compte administratif de l'année précédente.

Le budget principal de VARENNES-sur-ALLIER pour 2011, approuvé par le groupe majoritaire du Conseil (abstention du groupe minoritaire) peut se résumer comme suit :

La section de fonctionnement du budget élaboré par la commission des finances s'équilibre à la somme de 4 594 543,98 €.

Les dépenses les plus importantes sont toujours la rémunération du personnel communal (2,17 M \in), l'énergie, l'électricité (0,18 M \in), les combustibles (0,13 M \in), les achats de produits alimentaires (restaurant scolaire, repas portés 0,16 M \in , les subventions de fonctionnement aux associations (0,14 M \in), et les intérêts de la dette (0,11 M \in).

Les recettes remarquables demeurent les impôts et taxes et l'attribution de compensation (2,58 M \in) et les dotations de l'Etat (0,91 M \in), les produits des services, domaines et ventes (0,43 M \in).

Pour sa part, la section d'investissement proposée par la commission et présentée par son vice-président, M. ALBERT s'équilibre à la somme de 2 104 622,28 €.

Les recettes proviennent du prélèvement sur la section d'exploitation (0,49 M \rightleftharpoons), de l'emprunt (0,30 M \rightleftharpoons), du fonds de compensation de la TVA (0,24 M \rightleftharpoons) et de l'excédent de fonctionnement au 31 décembre 2010 (0,33 M \rightleftharpoons) auxquels viennent s'ajouter 0,49 M \rightleftharpoons d'excédent d'investissement à la même date.

Les grandes dépenses prévues serviront au remboursement de la dette en capital $(0,34~\mathrm{M}~ \textcircled{e})$, à divers travaux dont la $3^{\mathrm{ème}}$ tranche de l'Hôtel-de-Ville $(0,45~\mathrm{M}~ \textcircled{e})$, au remplacement d'huisseries des logements de la Gendarmerie $(0,05~\mathrm{M}~ \textcircled{e})$, la réfection de la toiture du Dojo $(0,04~\mathrm{M}~ \textcircled{e})$, sont également prévus des travaux de voirie $(0,11~\mathrm{M}~ \textcircled{e})$, et des acquisitions de mobilier et de matériel $(0,07~\mathrm{M}~ \textcircled{e})$.

Le Maire intervient et note que la commune souhaite poursuivre son désendettement compte-tenu du fait que les dotations de l'Etat sont en constante diminution et que rien ne pousse à un réel optimisme pour les années à venir.

Après la présentation faite par M. ALBERT, Mme BRIGNON fait au nom de la majorité la déclaration suivante :

- « Monsieur le Maire, mes chers collègues, le groupe majoritaire m'a demandé d'être son porte parole pour exprimer notre position sur le budget qui nous est présenté pour l'année 2011. Nous a allons rappeler les constatations suivantes :
- 1) Tout d'abord, comme nous l'avions évoqué lors du débat d'orientation budgétaire, nous sommes en mesure de poursuivre le désendettement de notre collectivité puisque nous remboursons plus de capital soit : 340 700 €, que nous n'empruntons, soit 300 000 €.
- 2) Ensuite, la volonté manifestée de maîtriser les dépenses de fonctionnement nous permet de ne pas modifier le taux d'imposition. Cette volonté est d'autant plus justifiée que les ménages subissent actuellement une véritable agression sur leur pouvoir d'achat avec des hausses (électricité, gaz, carburants, etc...) qui risquent de devenir « insupportables.

L'effort réalisé pour compresser les dépenses est d'autant pus élevé, que notre collectivité, comme les particuliers, doit prévoir des dépenses de chauffage, notamment, nettement supérieures à celles des années précédentes.

3) En ce qui concerne le chapitre des recettes, force est de constater une non négligeable diminution des dotations de l'Etat qui ne peut que nous inquiéter pour les années à venir. Une fois encore, nous constatons que le budget qui nous est présenté tient compte d'une conjoncture particulièrement difficile.

Malgré cette situation, il nous sera possible d'injecter, hors remboursement d'emprunt 900 000 € d'investissements qui, complétés par les restes à réaliser de 2010, s'élèveront à près de 1 800 000 €.

4) Enfin, nous soulignons que cette année 2011 marquera la fin des travaux de restructuration de l'Hôtel-de-Ville. Ce chantier important permettra d'améliorer de manière forte les conditions de travail de nos personnels, mais aussi, celles des élus majoritaires et minoritaires.

De plus, cette nouvelle structure, apportera un accueil plus confortable au public, notamment en ce qui concerne l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

En conclusion, le groupe majoritaire tient à remercier les services qui ont travaillé, en liaison avec Bruno ALBERT, adjoint chargé des finances, pour présenter des documents complets. Nous voteront ce budget 2011 qui permettra à notre commune de disposer de services et d'infrastructures de qualité. »

A l'issue de cette intervention, M. FRIAUD demande à prendre la parole et fait la déclaration suivante :

Nous constatons une gestion des finances plus drastique. La diminution de la dotation de l'état reste relativement stable en relation avec la perte de la population. Par contre, les aides du conseil général de l'allier ont énormément baissé et vont pénaliser le budget et ralentir, voir stopper les projets d'investissement.

En période de crise, il est préférable de faire travailler les entreprises privées et maintenir un emploi local. L'accent doit être mis sur l'investissement plus que sur le fonctionnement, d'où une ventilation différente du résultat de l'année passée et une récupération de TVA.

Les travaux et l'agrandissement de la mairie, auxquels nous étions opposés vont engendrer de nouvelles charges supplémentaires.

Le recensement des biens et bâtiments inoccupés permettrait d'optimiser la politique foncière vendre ou louer serait une solution ; la construction de nouvelles maisons à l'étang MARTEL donc superflue.

N'aurait-il pas été souhaitable d'attendre les chiffres définitifs des services de l'état pour finaliser ce budget ? »

Le Maire souhaite répondre à cette intervention en indiquant que les départements n'ont pas vocation à subventionner les communes afin que celles-ci n'augmentent pas leurs impôts.

Les départements ont à l'heure actuelle des charges de plus en plus importantes et des recettes en baisse ; pourtant le Conseil général de l'Allier continue à aider les communes à hauteur de 21 000 000 €.

Il conclut que les politiques des départements et des communes doivent être réalistes.

La restructuration de l'Hôtel-de-Ville reste un projet important pour la municipalité ; il correspond à un véritable besoin ; en effet, le bâtiment datant de la fin du 19^{ème} siècle n'était plus adapté aux nécessités des services. Cette restructuration achevée, l'année prochaine d'autres travaux pourront être envisagés.

Enfin la remarque concernant les bâtiments municipaux est une bonne remarque qui pourra faire l'objet d'une étude en terme de potentiel à la location ou à la vente.

XXII - Exercice 2011 : budget annexe de l'eau

Sur proposition de M. CONSTANT, et à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention du groupe minoritaire), ce budget est équilibré à 96 123,77 € en section de fonctionnement, et à 58 515,39 € en section d'investissement.

Le Maire précise que le contrat d'affermage prévoit que les travaux sur les canalisations sont à la charge du fermier et que seules les extensions sont à la charge de la Ville.

XXIII- Budget annexe de l'assainissement : affectation des résultats - année 2010 (modification)

Sur proposition de M. CONSTANT, et à l'unanimité, le Conseil accepte de réaffecter le résultat du Budget annexe de l'assainissement voté lors de la précédente séance de la manière suivante : maintien de la totalité des 21 877,16 € constatés en section de fonctionnement afin de tenir compte des crédits reportés en 2011.

XXIV - Exercice 2011 : budget annexe de l'assainissement

Sur proposition de M. CONSTANT, et à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention du groupe minoritaire), ce budget est équilibré à 117 956,62 € en section de fonctionnement et à 342 498,51 € en section d'investissement.

Le Maire informe les conseillers que la commune va faire appel à des cabinets conseil pour connaître les conditions de sortie des contrats d'affermage de l'eau et de l'assainissement qui arrivent à échéance fin 2012.

XXV - Budget 2011 : taux d'imposition

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil décide le maintien des taux d'imposition des trois taxes directes sur les ménages.

XXVI – Allocations accordées par la Ville : état pour 2011

La liste adoptée à l'unanimité, sur proposition du Maire, ne diffère véritablement de celle de 2010 que par le soutien complémentaire aux classes de mer et le nouveau soutien à une classe en Forêt de Tronçais organisées par l'école G. SAND et par la participation à la SPA, coût par habitant porté à 0,65 €.

XXVII – Dotation annuelle de solidarité pour les équipements de proximité du Conseil Général (Fonds 1)

Sur proposition du Maire, et à l'unanimité, le Conseil décide l'affectation de la dotation Fonds 1 du Conseil général pour un montant de 14 985 € à différents programmes d'investissements.

XXVIII- Investissements prévus en 2011 : demande de subvention (produit des amendes de police)

Sur proposition du Maire, et à l'unanimité, le concours financier de la Préfecture de l'Allier est sollicité pour des travaux de sécurité routière (pose de panneaux de protection passages piétons centre ville sur batterie solaire).

XXIX – Refacturation des frais EDF et de la location d'un transformateur auprès de la Communauté de communes VARENNES-FORTERRE : conventionnement

Sur proposition du Maire, et à l'unanimité, le Conseil autorise le maire à signer une convention avec la Communauté de communes afin que celle-ci puisse rembourser à la commune les frais EdF liés au fonctionnement de la piscine et pour des manifestations ponctuelles organisées par la Communauté de communes dans les bâtiments municipaux.

<u>XXX – Escales littéraires du Lycée professionnel VAL d'ALLIER (frais de transport) : subvention exceptionnelle</u>

Sur proposition de M. le Maire, et à l'unanimité, le Conseil accepte de participer à hauteur de 100 € aux frais de transport de trois lycéennes Varennoises se rendant à CLERMONT-FERRAND dans le cadre des Escales littéraires.

XXXI - Stage humanitaire d'un élève infirmier Varennois : subvention exceptionnelle

Sur proposition de M. le Maire, et à l'unanimité, le Conseil accepte de participer de manière exceptionnelle au financement d'un voyage humanitaire d'un élève infirmier en 3ème année et domicilié à VARENNES-sur-ALLIER. Cette aide exceptionnelle se porte à 200 €

XXXII – Convention avec la Communauté de communes VARENNES-FORTERRE pour la mise à disposition d'un jardin

Sur proposition de M. le Maire, et à l'unanimité, le Conseil autorise le maire à signer une convention avec la Communauté de communes pour la mise à disposition d'un jardin auprès d'un agent communal recruté dans le cadre d'un contrat d'insertion.

XXXIII – Questions diverses

A La demande de M. FOSSE, et pour faire suite au vote de la subvention de 6 000 € au bénéfice de l'association VILTAÏS, le bilan du FESTI BD est présenté : 12 auteurs ont été accueillis et une fréquentation de 200 à 250 visiteurs a pu être observée.

Le travail des classes avec un illustrateur a aussi été apprécié par les enfants des écoles et leurs professeurs.